

REVUE MENSUELLE POUR UNE PRESSE ÉCRITE PLUS DYNAMIQUE



ENVIRONNEMENT

Semaine Verte : Contribution notable des journaux à la modification des comportements face au changement climatique.

La conférence annuelle consacrée à la politique européenne en matière d'environnement braquait les projecteurs sur les défis protéiformes du changement climatique.

- Quels sont les espoirs d'obtenir un nouvel accord global sur la maîtrise du changement climatique à l'occasion de la conférence capitale de Copenhague, en décembre prochain ?
- Comment « climatiser » au mieux nos économies pour les protéger des ardeurs du changement climatique présent et à venir ?
- Comment créer une société sans émissions de CO2 à l'horizon 2050 ?
- Comment garantir l'adéquation des actions de lutte contre le changement climatique avec la préservation des écosystèmes qui sont à la base de la vie sur la terre ?

Ces questions ne sont que quelques exemples des nombreux thèmes qui furent abordés à l'occasion de l'édition 2009 de la Semaine Verte organisée par la Commission européenne auxquels ont pris part des orateurs de très haut niveau originaires d'Europe et d'ailleurs.

Florian von Heintze, rédacteur en chef adjoint du quotidien allemand BILD Zeitung, représentait l'ENPA et la FAEP comme invité à cette édition de la Green Week, organisée en partenariat avec les Amis de l'Europe le 23 juin à Bruxelles. Dans le cadre d'une thématique intitulée « Les médias et la société peuvent-ils modifier les comportements sur le plan climatique ? », les invités ont débattu de problématiques telles que :

La conscientisation des masses concernant les risques liés au changement climatique est fortement tributaire de la couverture médiatique accordée à des questions parfois complexes et à l'information technique. Quels sont les messages diffusés par les médias européens à l'adresse des citoyens concernant l'écologie, et quels sont les messages-clés à faire passer aujourd'hui au



sujet de réformes en profondeur du mode de vie humain ? Le temps est-il venu d'un changement radical ?

Florian von Heintze a contribué au débat en illustrant le rôle appréciable joué par les journaux et magazines européens, au travers des contenus éditoriaux, dans la conscientisation et l'information des lecteurs concernant le changement climatique et dans l'éducation de ceux-ci quant à la manière dont on peut contribuer à la protection de l'environnement. Notre représentant a ainsi présenté et commenté des exemples issus de la campagne relative au changement climatique "Save our Earth" organisée en 2007 par BILD conjointement avec Greenpeace, BUND Deutschland et le WWF.

Parmi les autres invités, on comptait entre autres Franny Armstrong, la réalisatrice du film "The Age of Stupid", un documentaire dans lequel un vieil homme vivant dans le monde ravagé de 2055 regarde des archives filmées de 2008 et demande : « Pourquoi n'avons-nous pas mis fin au changement climatique, alors que nous en avions l'occasion ? » Selon Franny Armstrong, le problème ne réside pas dans un manque d'information mais bien dans le fait que les gens ne tiennent pas compte de cette information dans leur comportement.

Claus Sørensen, directeur général de la Communication à la Commission européenne, estime pour sa part que si les cris d'alarme tels que le film de Me Armstrong sont une nécessité, il faut également raconter des histoires positives pour inciter les gens à agir et pas seulement les effrayer.

Plus d'information sur : <http://greenweek2009.alligence.com/home.html>

JUILLET - AOUT 2009



PRINCIPAUX TITRES

ENVIRONNEMENT	1
Semaine verte	
FLORIAN VON HEINTZE	2
La champagne de BILD sur l'environnement	
PLURALITE DES MEDIAS	2
Séminaire de la Commission Européenne	
INSTITUTIONS EUROPEENNES 3	
Résultats des élections	
INSTITUTIONS EUROPEENNES 4	
Priorités de la Présidence suédoise à l'Union Européenne	
LIBERTE DE LA PRESSE	4
Révision de la loi italienne sur les écoutes téléphoniques	
TELECOMMUNICATIONS	5
Le conseil constitutionnel français barre la route à la loi HADOPI	
AIDES D'ETAT	7
Procédure CE simplifiée	



EN LIGNE

La Revue Mensuelle est désormais disponible en ligne, en anglais et en français, sur notre site web www.enpa.be

EN BREF



Appel à projets de la Commission européenne sur l'éducation aux médias

Le 3 juin, la Commission européenne via l'agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » a lancé un appel à propositions visant les projets dont l'objectif est d'améliorer l'éducation aux médias des jeunes ou l'e-animation jeunesse.

Les projets doivent viser à l'introduction d'éléments innovants et qualitatifs dans l'éducation non formelle et dans l'animation jeunesse. Les propositions doivent émaner d'organisations non commerciales (ONG ou pouvoirs publics). Les projets eux-mêmes doivent débiter entre le 1 décembre 2009 et le 31 mars 2010 et s'étendre sur une durée de 12 à 18 mois. Le budget disponible pour chaque projet individuel a été fixé à 100 000 euros.

Les propositions de projets doivent parvenir à l'Agence au plus tard le 30 septembre 2009.



Congrès sur l'éducation aux médias

L'ENPA est un partenaire officiel de l'EUROMEDUC, le réseau européen de l'éducation aux médias chargé de préparer le congrès européen sur l'éducation aux médias, qui se tiendra à Bellaria (Italie) du 21 au 24 octobre.

Les inscriptions sont ouvertes et le programme du congrès est disponible à l'adresse <http://www.euromeduc.eu/>



Lancement du nouveau site Web de l'ENPA en juillet

La mise en ligne du nouveau site Web de l'ENPA est prévue pour ce mois. La partie publique sera ouverte en premier lieu et sera suivie de la section réservée aux membres deux ou trois semaines plus tard.

Les membres devront s'enregistrer en ligne et définir un profil qui leur fournira un accès exclusif à nos prises de position, aux lettres d'information internes, aux mémos, à des possibilités de consultation, aux ordres du jour des comités et groupes de travail, ainsi qu'à une possibilité d'inscription aux réunions.



La Revue mensuelle de l'ENPA disponible en ligne !

La Revue mensuelle de l'ENPA est disponible au téléchargement, en français et en anglais, à l'adresse www.enpa.be. Il vous est également possible de vous inscrire sur notre liste de diffusion par l'intermédiaire de notre site Web pour recevoir la version e-paper.

La campagne de BILD sur l'environnement - Un exemple sur l'action des journaux à encourager leurs lecteurs à agir

Florian von Heintze est le rédacteur en chef adjoint du journal BILD, le journal le plus vendu en Europe, tirant à 3,2 millions d'exemplaires par jour et couvrant 11,5 millions de lecteurs. Avant son arrivée au BILD en 2004, M. von Heintze était rédacteur en chef au journal BZ, le principal quotidien berlinois.



Ayant été responsable des questions environnementales au BILD pendant de nombreuses années, où en 2007 il a lancé une campagne consacrée au changement climatique il a été choisi pour représenter la ENPA lors de la Green Week.

Cette campagne intitulée 'Rettet unsere Erde / Save our Earth' organisée



PLURALISME DES MÉDIAS

Un séminaire CE consacré aux indicateurs en matière de pluralisme des médias suscite des inquiétudes chez les éditeurs

Un séminaire rassemblant les parties prenantes, organisé le 8 juin à Bruxelles, était consacré à une étude intitulée « Independent Study on Indicators for Media Pluralism in the Member States – Towards a Risk-based approach ». L'ENPA a pris part à cet événement et a mis cette occasion à profit pour faire connaître son opinion concernant le pré-rapport final de l'étude. Les responsables de l'étude vont maintenant devoir intégrer les critiques émises lors du séminaire par les parties prenantes dans un chapitre final actuellement en cours de rédaction.

La prise en compte d'indicateurs sociodémographiques, économiques et juridiques dans une seule et même étude est une première en son genre. 166 indicateurs au total ont été pris en considération.

De vives critiques provenant d'horizons divers se sont manifestées concernant l'approche suivie par l'étude. L'ENPA a fait



conjointement avec Greenpeace, BUND Deutschland et le World Wildlife Fund, incluait entre autres la distribution de 2,5 millions d'autocollants avec le slogan de la campagne. Parallèlement, le BILD publiait une série d'articles donnant aux lecteurs des conseils sur la manière de réduire les émissions de CO².

En plus d'avoir assuré la présentation de l'unique concert 'Live Earth' organisé en Allemagne et de la première du film d'Al Gore 'Une vérité qui dérange', le journal était également à l'origine de la campagne 'Licht aus / Lights out', qui obtint un succès retentissant en incitant des millions de gens en Allemagne, en Autriche et en Suisse à éteindre symboliquement la lumière pendant cinq minutes lors de la Journée mondiale de l'Environnement.



savoir qu'elle réprouvait fermement toute action de l'UE visant à réguler le pluralisme des médias, l'UE n'étant pas compétente pour ce faire, et qu'elle s'opposera vigoureusement à toute démarche de la Commission européenne ou de toute autre institution de l'UE recourant à cet outil de contrôle qui outrepasserait les limites de ses attributions. Lors du séminaire, la Commission a déclaré n'avoir toujours pris aucune décision concernant ses prochaines actions dans ce domaine.

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/information_society/media_taskforce/pluralism/study/index_en.htm

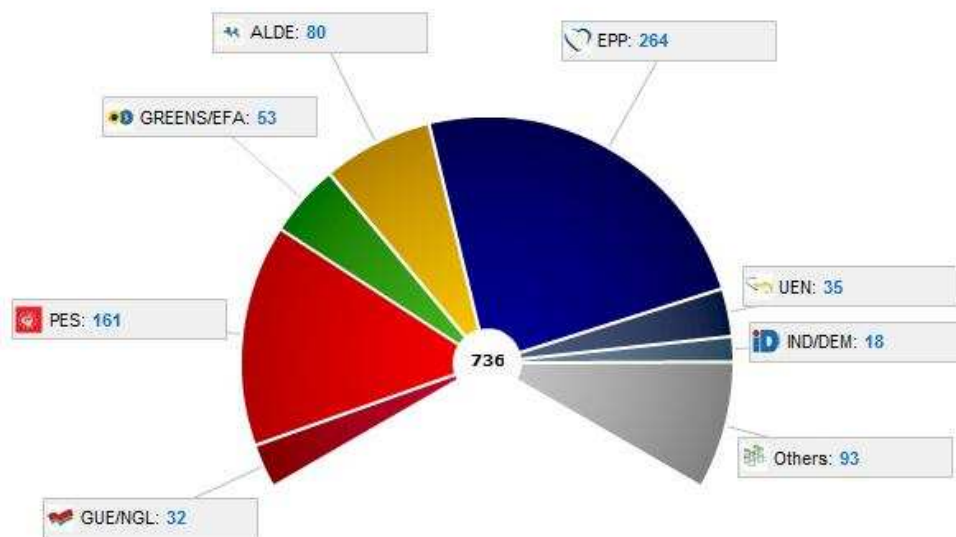
INSTITUTIONS EUROPEENNES

Récapitulatif des résultats des élections

Le site Internet du Parlement a publié récemment les résultats des élections européennes 2009. Le taux de participation au niveau européen s'est élevé à 43,1 % (45,47 % en 2004).

Le groupe PPE reste le premier groupe numériquement parlant, avec 288 députés (contre 264 en 2004). Les Verts ont amélioré leur résultat en obtenant 53 sièges (contre 43 en 2004). Par contre, les formations des groupes ADLE (80 députés en 2009) et socialiste (161 élus en 2009) ont perdu des sièges par rapport à 2004 (100 pour l'ADLE et 217 pour le PSE).

Joseph Daul (PPE) et Martin Schulze resteront à la tête de leurs groupes respectifs.



Résultats provisoires au 11 Juin 2009 Source: TNS opinion en collaboration avec le PE.

Le Conseil européen appuie la reconduction du mandat de président de M. Barroso

La nomination du président de la Commission était l'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour du Sommet



Les Verts auront deux co-présidents : Daniel Cohn-Bendit et Rebecca Harms. De son côté, le groupe ADLE élira son président à la fin du mois de juin.

A noter que les socialistes ont adopté une nouvelle dénomination : « l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates ».

La liste officielle des députés nouvellement élus sera confirmée lors de la première session plénière, qui se tiendra du 14 au 16 juillet, tout comme la composition des commissions du PE et la désignation de leurs président(e)s respectifs(-ves).

Une liste provisoire des nouveaux députés est disponible à l'adresse : http://www.elections2009-results.eu/fr/index_fr.html.

européen des 18 et 19 juin. Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé à l'unanimité la désignation de M. José Manuel BARROSO en tant que candidat recueillant leur préférence pour le poste de président de la Commission européenne durant la période 2009-2014.

Au Parlement, les discussions internes ont débuté, dans la perspective de la première session plénière à tenir du 14 au 16 juillet, aux fins d'évaluer l'éventualité de désigner le président de la Commission. Il semblerait qu'un nombre important de députés soient opposés à l'idée que cette nomination ait lieu en juillet, les groupes parlementaires étant divisés au sujet de la reconduction du mandat du président Barroso.

Le texte des conclusions du Conseil est disponible en version intégrale à l'adresse suivante : http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/108622.pdf

LE MOT DU PRESIDENT



En tant que président de l'ENPA, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici de féliciter chaleureusement l'ensemble des députés européens élus ou réélus, ainsi que de leur souhaiter bonne chance et de leur exprimer mes meilleurs vœux pour l'exercice de leur nouveau mandat.

Vous, députés européens, effectuez un travail d'une très grande importance à l'égard des éditeurs de journaux. Les journaux sont les pierres angulaires de la démocratie et embrassent la totalité des domaines politiques. C'est pourquoi je souhaite vous faire part de la volonté affirmée de l'ENPA de poursuivre la collaboration étroite que nous entretenons avec vous durant la nouvelle législature. Une industrie des journaux saine est grandement profitable tant à la démocratie qu'à une Europe vivante, qui progresse et réussit.

L'ENPA est la voix de l'industrie européenne des journaux. Nous représentons plus de 5200 journaux nationaux, régionaux et locaux, et plus de 150 millions d'exemplaires sont vendus et lus par plus de 300 millions d'Européens chaque jour.

Nous sommes actifs en tant que porte-parole de nos membres à Bruxelles comme à Strasbourg et l'ENPA devrait donc être votre premier point de contact. Nos membres (des associations nationales d'éditeurs de journaux) proviennent de 25 pays européens, auxquels vous êtes amenés à vous intéresser et avec qui vous devez entretenir des contacts rapprochés.

Nous avons invité tous les membres de l'ENPA à prendre contact avec vous en vue de vous informer des personnes vers qui vous pourrez vous tourner lorsque vous serez confrontés à des questions qui concernent notre industrie.

Il est plus que probable que dans vos circonscriptions respectives il y ait aussi un ou plusieurs journaux qui souhaitent informer le grand public au sujet du travail considérable que vous accomplissez au sein du Parlement européen. Les décideurs et l'industrie des journaux sont des partenaires dans différents rôles : ils endossent une responsabilité conjointe envers les citoyens européens sur les plans de leurs libertés et de leur droit à l'information. Les journaux prennent leur responsabilité très au sérieux. Ce rôle doit être préservé et pour ce faire, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir respecter la liberté de la presse.

Comme à mon habitude, je ne vous souhaite qu'une chose : le meilleur !

Valdo Lehari jr.
Président de l'ENPA

Priorités de la Présidence suédoise de l'UE

La Suède prends la Présidence de l'Union européenne le premier juillet, et ce jusqu'à la fin de l'année 2009.



Dans ce cadre, le premier Ministre Fredrik Reinfeldt a présenté les priorités de son gouvernement : la crise financière, le chômage et le changement climatique figurent parmi les principaux défis auxquels la Suède devra faire face au cours des six mois à venir.

En ce qui concerne la crise, la Suède œuvrera tout particulièrement à la mise en place d'une stratégie pour la région environnant la mer Baltique. La nouvelle Présidence s'attachera également à renforcer la surveillance des marchés financiers dans le but de rétablir la confiance.

Durant l'automne, au vu de l'élection récente du nouveau Parlement et de la formation de la nouvelle Commission, la Présidence sera amenée à collaborer étroitement avec l'ensemble des institutions et des États membres aux fins d'assurer une application correcte du traité de Lisbonne, si celui-ci est ratifié.

S'agissant des priorités plus spécifiques de la nouvelle Présidence, l'ENPA a relevé les aspects suivants, qui intéressent particulièrement notre secteur :

- La surveillance et la régulation des marchés financiers
- L'harmonisation des règles de facturation en matière de TVA
- La refonte du Règlement Bruxelles I
- La coopération UE dans la lutte contre le terrorisme
- La stratégie de l'UE en matière d'alcool
- L'égalité de traitement
- La stratégie de Lisbonne 2010-2020
- La protection effective des droits de propriété intellectuelle
- La Directive Services
- Les droits des consommateurs
- Une meilleure réglementation et la limitation des charges administratives
- L'accès au financement pour les PME
- Le paquet Télécoms et les dividendes numériques
- L'étiquetage énergétique
- La sécurité alimentaire et l'information dans le domaine de l'alimentation
- La stratégie de l'UE dans le domaine du développement durable
- L'accès aux médias et à la culture pour les enfants et les jeunes

L'ENPA a également pris bonne note des conférences suivantes :

« **Pour une génération créative** – une conférence sur la créativité des enfants et des jeunes et sur l'utilisation de la culture et des médias », Göteborg, 29-30 juillet.

Conférence de haut niveau sur l'**égalité des chances, la croissance économique et l'emploi**, Stockholm, 15-16 octobre.

Conférence d'experts sur le thème de **Pal-cool**, Stockholm, 21-22 septembre.

Conférence « **De la charte des petites entreprises à la Loi sur les petites entreprises** », Upplands Väsby/Stockholm, 4-6 octobre.

Conférence sur les **droits des consommateurs** sur le marché intérieur, 4 novembre.

Conférence sur la **garantie de la protection des droits de propriété intellectuelle**, Stockholm, 15-16 décembre.

Conférence de haut niveau « **Créer les conditions préalables à une Union numérique d'ici 2015** » sur la politique à venir de l'Europe en matière de technologies de l'information, Visby, 10-11 novembre.

Site officiel de la Présidence suédoise de l'Union Européenne: <http://www.se2009.eu/en>

LIBERTE DE LA PRESSE

Révision de la loi italienne sur les écoutes téléphoniques

L'ENPA a envoyé des courriers à la totalité des membres de la Commission Justice du Sénat italien (Chambre haute) le 22 juin, pour exprimer son soutien à son association membre FIEG ainsi que pour protester ouvertement contre une proposition de révision de loi qui introduirait de sévères restrictions à la publication d'informations d'intérêt public issues d'écoutes téléphoniques.

Les informations de ce type sont utilisées par des journalistes spécifiquement lorsqu'il y a un fort intérêt public à révéler, par exemple, certains agissements condamnables de la part de personnalités politiques ou autres.

La FIEG et l'ENPA estiment que l'interdiction de l'utilisation de ce genre d'informations est contraire aux droits humains élémentaires et adresserait un signal



défavorable à d'autres pays que l'Italie, en plus d'être en contradiction avec ses engagements au niveau de l'UE dans le domaine de la protection de la liberté d'expression.

Les dispositions de la loi prévoient des possibilités de sanction considérables : de 65 000 à 465 000 euros par infraction.

Pour ces raisons, parmi d'autres, l'ENPA a donc appelé les sénateurs italiens à rejeter la proposition de loi en cours d'examen, qui a déjà été approuvée par la Chambre basse du Parlement.

Par ailleurs, l'ENPA a également demandé aux sénateurs d'établir des contacts avec la FIEG, afin d'obtenir une vision directe des effets négatifs que cette loi pourrait avoir sur le travail des journalistes et éditeurs.

L'ENPA se joint à la déclaration sur la liberté d'expression en rapport avec les législations antiterrorisme.

Dans la foulée de sa participation au Forum sur les législations anti-terrorisme en Europe et leurs conséquences sur la liberté d'expression et d'information du mois de mai 2009, l'ENPA s'est associée aux participants à ce forum (parmi lesquels on comptait le délégué de l'ENPA, M. Stig Finslo, de l'association suédoise Edda Media) pour publier une déclaration de consensus spéciale saluant l'appel lancé en faveur d'une révision au niveau national de l'ensemble des lois, règlements et pratiques instaurés dans le but de lutter contre le terrorisme au nom de la sécurité nationale.

Entre autres éléments, les signataires appellent les États membres à garantir que les remaniements auxquels ils procéderont au niveau national seront substantiels et



transparents, qu'ils impliquent toutes les parties prenantes – en ce compris la société civile et les groupements et professionnels de (s) médias – et qu'ils seront assortis d'une échéance clairement définie (au plus tard une année à compter d'aujourd'hui).

Vous trouverez la déclaration conjointe des participants publiée à l'issue du forum à l'adresse suivante : <http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/confantiterrorism/>

[Mediaandterrorism_civilsociety_statement27_May09.asp](#)

Pour accéder aux autres déclarations et résolutions politiques adoptées par les ministres lors de la première Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables des Médias et des Nouveaux Services de Communication, cliquez sur le lien suivant : www.coe.int/media

PROTECTION DES DONNEES

Réseaux sociaux : l'avis du Contrôleur européen de la protection des données

L'autorité consultative indépendante de l'UE chargée de la protection des données et de la vie privée (Groupe de l'Article 29) a publié un avis sur les réseaux sociaux en ligne. Dans son avis, l'autorité met essentiellement l'accent sur la manière dont les sites de réseaux sociaux sur Internet peuvent satisfaire aux exigences imposées par la législation UE en matière de protection des données.

Cet avis vise essentiellement à énoncer des lignes directrices à l'adresse des fournisseurs SNS concernant les mesures à adopter pour garantir la conformité avec la législation UE.

La diffusion et l'utilisation d'informations disponibles sur des SNS à des fins secondaires et non désirées sont au cœur des préoccupations exprimées par le Groupe de l'Article 29. L'avis préconise un niveau de sécurité rigoureux ainsi que des paramètres par défaut respectueux de la vie privée comme point de départ idéal pour l'ensemble des services proposés. L'accès aux informations de profil se révèle être une

source d'inquiétude de premier ordre. Le document aborde également des aspects tels que le traitement de données et images sensibles, la publicité et le marketing direct sur les SNS et la rétention de données.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page : http://ec.europa.eu/justice_home/fsj_privacy/workinggroup/wpdocs/2009_fr.htm

TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil constitutionnel français barre la route à la loi HADOPI



Par suite de l'adoption de la Loi Création et Internet en mai par l'Assemblée Nationale, le Conseil constitutionnel français a rejeté les dispositions de la loi mettant en place l'approche dite de « riposte graduée en trois étapes ».

Le Conseil a souligné que les articles 5 et 11 de la loi, qui autorisent l'autorité Hadopi à couper l'accès à l'internet, portaient atteinte au droit des individus à s'exprimer et à communiquer librement. Le Conseil a également statué que le législateur français ne

peut habiliter une autorité administrative à protéger le droit d'auteur et que seul un juge peut exercer pareil pouvoir.

Le porte-parole de la commissaire Reding, Martin Selmayr, a accueilli favorablement cette décision, soulignant qu'elle allait clarifier le débat, et a invité les États membres à analyser ce jugement avec attention. Selon lui, cette décision va sans nul doute permettre aux institutions de l'UE de relancer le débat sur le Paquet Télécoms.

Discussions informelles au Conseil concernant l'amendement 138

La question de la coopération ISP dans le cadre de la lutte contre le piratage ainsi que l'amendement 138/46, que le Parlement a entériné en seconde lecture, a fait l'objet de discussions informelles entre les États membres au cours de la dernière réunion du Conseil Télécoms.

Cette réunion n'a pas permis au Conseil d'adopter une position commune, du fait que

le Parlement n'a toujours pas informé officiellement les États membres au sujet de sa position en seconde lecture. Le Parlement devait faire connaître officiellement sa position à la fin du mois de juin.

L'amendement 138/46, que l'ENPA a soutenu, garantit le respect de la liberté d'expression et d'accès à l'information et exige l'intervention d'un juge pour la coupure de l'accès à Internet à des personnes ayant procédé à des téléchargements illégaux ou à l'échange illégal de fichiers musicaux ou vidéo.

La position du Parlement européen et celle du Conseil étant divergentes, le Conseil a fait savoir qu'il s'attachera à définir une solution de concert avec le nouveau Parlement européen dans le cadre de la procédure de conciliation.

Le communiqué de presse du conseil est disponible à l'adresse : <http://www.eu2009.cz/fr/news-and-documents/news/presidency-press-statement-on-the-state-of-play-regarding-the-telecoms-package-25124/>

RÉSEAU D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS

L'ENPA et l'AMJ débattent avec Deloitte des tendances futures dans le monde des médias

Le cabinet Deloitte était l'hôte, le 15 juin à Paris, de l'ENPA et de l'AMJ dans le cadre de la réunion conjointe de leur Réseau d'Information sur les Marchés, pour un débat consacré à une série de recommandations émises dans les rapports récents du cabinet sur les tendances dans le monde des médias et à ses dernières études.

Deloitte a ainsi pu présenter ses recommandations et débattre avec des membres de l'ENPA au sujet de la meilleure attitude à adopter par les journaux pour faire face fructueusement aux défis que leur impose l'actuel contexte de crise économique.

Le reste de la réunion était consacré à :

- Une présentation par la Commission européenne de son approche en matière d'aide à divers secteurs industriels au travers de sa politique industrielle dans le cadre de la crise économique.
- Une actualisation par l'AMJ de ses derniers projets Shaping the Future of the Newspaper (« Forger l'Avenir du Journal ») et de la source de données World Press Trends.
- Une table ronde sur les évolutions des marchés respectifs des membres.
- Un résumé par l'ENPA concernant les dernières évolutions politico-stratégiques touchant les secteurs des journaux et les demandes spécifiques adressées aux membres du Réseau d'Information sur les Marchés pour l'apport d'informations de

soutien provenant de leurs marchés respectifs aux fins d'aider l'ENPA dans ses activités de lobbying.

Les membres de l'ENPA désireux d'obtenir une copie du compte rendu de cette conférence et des présentations Powerpoint de Deloitte et de la Commission européenne peuvent prendre contact avec notre Secrétariat.



CULTURE

La Plateforme culturelle de l'UE finalise ses recommandations



L'ENPA assistait le 10 juin à la session plénière de la Plateforme sur le potentiel des industries culturelles et créatives. Cette plateforme est un des axes de l'agenda européen de la Culture mis en place par la Commission européenne en 2007 et du dialogue que la Commission souhaite entamer avec le secteur.

Parallèlement à cette plateforme, les États membres ont également été impliqués dans cette discussion au travers de la méthode ouverte de coordination, qui consiste à s'accorder sur des objectifs communs, à suivre régulièrement les avancées à cet égard et à s'échanger les meilleures pratiques et des données pertinentes, dans le but de favoriser l'apprentissage mutuel.

La plateforme a désormais apporté la touche finale à ses travaux portant sur une série de recommandations à l'intention des décideurs et des gouvernements européens. Ces recommandations seront diffusées pour approbation finale par les différentes parties prenantes. Elles serviront également de ressource pour l'élaboration du Livre vert que la Commission européenne publiera dans le courant du premier semestre 2010.

Un Forum ouvert sera organisé en septembre aux fins d'avaliser les recommandations et d'œuvrer à la mise au point des prochaines étapes prévues pour les plateformes et l'agenda culturel : http://ec.europa.eu/culture/our-policy-development/doc1199_fr.htm

SERVICES POSTAUX

La Commission appelle à la tenue d'un débat sur le développement des marchés postaux en réaction à de nouvelles données d'étude.

Le bureau d'études WIK a présenté le 4 juin à Bruxelles deux rapports préliminaires relatifs à des études en cours menées pour le compte de la Commission européenne au sujet des marchés postaux dans l'UE pour examen par les parties prenantes.

La DG Marché intérieur avait commandé ces études en 2008 dans le cadre de la préparation du futur rapport d'implémentation des trois Directives postales, attendu pour 2010. La première de ces études, intitulée « Rôle des autorités de réglementation dans un marché postal plus compétitif », mettait en évidence une série de régressions observées dans la capacité de certains régulateurs à recueillir des données pertinentes leur permettant d'évaluer la situation de leurs marchés postaux respectifs,



même si l'on notait tout de même une certaine amélioration. Le rapport indiquait par ailleurs qu'une amélioration du dialogue avec les utilisateurs devrait permettre de

dégager de meilleures perspectives.

S'agissant de la deuxième étude, le rapport préliminaire offre un récapitulatif de « L'Évolution du marché postal depuis 1997 », où il est expliqué notamment que la deuxième Directive postale a permis aux clients commerciaux de bénéficier de réductions de prix substantielles. Il est possible de se procurer les documents afférents aux présentations effectuées lors de cet événement ; les membres de l'ENPA peuvent obtenir davantage de renseignements à ce propos auprès du Secrétariat de l'ENPA.

Pour obtenir des informations de fond quant à la politique de l'EU en matière de services postaux, consultez le lien suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/post/reports_fr.htm.

AIDES D'ÉTAT

Procédure CE simplifiée pour l'évaluation des mesures d'aide en faveur de l'industrie de l'édition : confirmation

Dans sa note publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes du 16 juin 2009, la Commission européenne a confirmé que les mesures d'aide en faveur de l'industrie de l'édition en Europe allaient normalement entrer en ligne de compte pour la procédure de traitement simplifiée concernant l'examen des Aides d'État.

Les États membres pourront soumettre leur projet de formulaire de notification à la

La Commission annonce sa décision au sujet des subventions en faveur de la presse suédoise

La nouvelle a été publiée le 17 juin : la Commission a pris sa décision consécutive à une série de plaintes concernant des subventions accordées à la presse par la Suède. La Commission propose plusieurs modifications ayant trait à la structure de l'aide.

Si elle ne conteste pas l'objectif de l'aide, qui est de garantir le pluralisme des médias, la Commission considère par contre que l'intervention prévoit des aides excessives en faveur d'importants groupes de presse éditant des journaux métropolitains de grande diffusion sans prévoir de seuil en matière de coûts opérationnels globaux pour la publication des journaux.

EDUCATION AUX MEDIAS

La Présidence suédoise de l'UE organise une conférence consacrée à l'utilisation des médias par les jeunes

La Présidence suédoise de l'UE, qui vient de débuter, organisera une conférence à Göteborg les 29 et 30 juillet, intitulée : « Promouvoir une génération créatrice – les enfants et les jeunes dans le nouveau paysage culturel et médiatique ».

L'ENPA a l'intention de prendre part à cette conférence, au vu de l'expérience très positive des journaux en matière de contribution à l'éducation aux médias des jeunes au cours des dernières décennies.

Selon les termes employés par la présidence sur son site Web, « l'objectif de la conférence est de permettre l'échange d'expériences et d'informer sur la manière dont les actions publiques peuvent contribuer à garantir aux enfants et aux jeunes l'accès à la culture sous toutes ses formes. »

Le programme et les informations sont disponibles à l'adresse : <http://www.se2009.eu/>

Commission européenne, sur la base duquel celle-ci établira des contacts de prénotification avec l'État membre concerné dans les deux semaines à dater de la réception de cette notification. Après aboutissement de ces contacts de prénotification, la Commission statuera dans les 5 jours quant au fait que l'aide peut ou non se prêter à l'application de la procédure d'approbation simplifiée pour les aides d'État.

L'État membre disposera ensuite de deux mois pour notifier l'aide formellement et, si aucun changement n'est intervenu par rapport à la phase de prénotification, l'aide fera l'objet d'une décision simplifiée, que la

La Commission va donc demander aux autorités suédoises d'instaurer un nouveau plafond aux aides accordées aux grands journaux métropolitains suivant un processus de réduction graduelle visant à amortir les répercussions de cette réduction sur les journaux, en ces temps de crise économique. La Commission propose également d'introduire un plafond-pivot pour les coûts opérationnels supportés par les entreprises d'édition de journaux, afin de garantir la proportionnalité de l'aide.

AMJ / IFRA

Fusion de l'AMJ et de l'IFRA dans une nouvelle organisation

L'Association mondiale des Journaux et l'IFRA, deux organisations internationales de défense de l'information imprimée et en ligne de tout premier plan, ont fusionné au sein d'une nouvelle organisation, la World Association of Newspapers and News Publishers (WAN-IFRA).



Cette fusion, qui sera effective à la date du 1 juillet, a été entérinée par les adhérents des deux anciennes organisations. La nouvelle organisation maintiendra les deux sièges de Paris, en France, et de Darmstadt, en Allemagne.

« Nous pensons que joindre nos forces nous permettra d'augmenter encore nos atouts et

Commission adoptera dans les 20 jours à compter de la date de notification.

Les États membres ne pourront solliciter l'application de cette procédure simplifiée que pour les prénotifications introduites après le 1 septembre 2009.



Il est également proposé de limiter l'aide à une période de six ans, prorogeable en fonction des résultats d'un examen de la situation sur les plans du pluralisme et de la concurrence dans le secteur des médias.

Vous trouverez plus d'informations à l'adresse : http://ec.europa.eu/competition/index_en.html

notre efficacité dans la réponse à apporter aux besoins croissants de nos membres et partenaires industriels, dans un contexte d'évolutions galopantes pour les médias. Cette fusion s'imposait et, en effet, était dans les cartons depuis un certain temps déjà. » – explique M. Gavin O'Reilly, président de l'AMJ et Group CEO d'Independent News and Media, qui endossera par ailleurs la présidence de la nouvelle organisation dès 2010.

Horst Pirker, le président de l'IFRA et CEO de Styria Medien AG (Autriche), deviendra pour sa part premier vice-président et occupera le poste de président en 2011. « À l'instar de l'ensemble de l'industrie de l'édition journalistique, l'AMJ et l'IFRA doivent actuellement faire face à des défis considérables. Selon moi, regrouper nos forces est une nécessité pour apporter la meilleure aide possible à nos membres. » – déclare-t-il.



L'équipe de l'ENPA vous souhaite un agréable été!

NOUVELLES DE L'ENPA

Les membres de l'ENPA débattent des dernières avancées en matière de contribution des éditeurs à l'éducation aux médias

La dernière réunion du Groupe de Travail Éducation aux médias de l'ENPA a eu lieu le 2 juillet à Luxembourg, dans les locaux du journal Tageblatt, dont la présidente du Groupe de Travail, Madame Danièle Fonck est la rédactrice en chef et éditrice.

Parmi les sujets importants inscrits à l'ordre du jour, on comptait la recommandation de la Commission aux États membres de l'EU sur l'éducation aux médias, attendue pour très bientôt et consécutive à la Communication de la Commission de 2007 sur le même sujet. Le Parlement et le Conseil rendront leur avis sur cette recommandation dès que celle-ci aura été publiée.

L'ENPA suit les évolutions de cette recommandation de très près, notre organisation ayant la ferme conviction que les succès notables et durables obtenus par les journaux dans des projets consacrés à l'éducation aux médias méritent la reconnaissance que l'on est en droit d'attendre. À la lumière de cette expérience, l'ENPA est soucieuse de ce que, lors de l'élaboration de nouvelles recommandations politiques dans ce domaine, les décideurs européens prennent en compte l'engagement témoigné par les journaux envers les citoyens.

Les membres de l'ENPA ont notamment contribué et investi dans l'amélioration de



l'éducation aux médias en Europe et les éditeurs se sont impliqués dans toute une série d'activités sur ce plan au fil d'un grand nombre d'années, comme par exemple en Finlande, où ils peuvent se targuer d'une collaboration très positive avec les écoles, depuis près d'un demi-siècle.

Les autres sujets à l'ordre du jour de l'ENPA étaient le prochain agenda pour l'éducation aux médias de la Présidence suédoise (en ce compris la conférence des 29 et 30 juillet 2009 à Gothenburg sur la thématique « Une génération créatrice en ligne »), la décision récente du Conseil de l'Europe concernant ses prochaines activités dans le domaine de l'éducation aux médias, l'étude en cours pour le compte de la Commission européenne au sujet des critères d'évaluation des niveaux d'éducation aux médias, ainsi que le congrès organisé dans le cadre du réseau européen d'éducation aux médias EUROMEDUC à Bellaria (Italie) du 21 au 24 octobre 2009, que l'ENPA soutient et auquel elle participera.

Une copie du document de prise de position de l'ENPA sur l'éducation aux médias est disponible au Secrétariat de l'ENPA.

PROCHAINES RÉUNIONS INTERNES DE L'ENPA

Comité Affaires Juridiques et Sociales	30 September	Brussels, Belgium
Table Ronde des Directeurs	1 October	Brussels, Belgium
Groupe de Travail Éducation aux Médias	6 October	Brussels, Belgium
Groupe de Travail Droit d'Auteur	15 October	Brussels, Belgium
GT Presse imprimée & Environnement	20 October	London, UK
Assemblée générale de l'ENPA	5-6 November	Sevilla, Spain
Réseau d'Information sur les Marchés	1 Mars 2010	Paris, France

Plus d'informations à ce sujet (en ce compris les formulaires d'inscription) sont disponibles dans la section réservée aux membres du site de l'ENPA (www.enpa.be) ou par l'intermédiaire du secrétariat de l'ENPA.



p.2 Laurent Achedjian of Out of the Blue Studio, courtesy of Friends of Europe			
P.2 Flickr: stevegarfield	p.4 Flickr: Status Frustration	p.6 Flickr: Just Mc Collum	
p.3 European Parliament	p.5 Flickr: laffy4k	p.7 Flickr: rockcohen	
p.3 Flickr: Saül Gordillo	p.5 Flickr: DD_Ra	p.7 Flickr: zuq55 Colombia	



L'Association européenne des éditeurs de journaux
 Square du Bastion 1A Bte 3, Bruxelles 1050, BE
 +32 2 551 0190 +32 2 551 0199
enpa@enpa.be www.enpa.be

Editeur: Valtteri Niiranen

Valtteri Niiranen, Directeur executif
valtteri.niiranen@enpa.be

Hannah McCausland, Conseillère UE senior
hmccausland@enpa.be

Caroline Quintero P., Chargée de communication
caroline.quintero@enpa.be

MEMBRES DE L'ENPA



Sophie Scrive, Directeur adjoint
sophie.scrive@enpa.be

Carolin Wehrhahn, Conseillère juridique
carolin.wehrhahn@enpa.be

Viviane Garceau, Administratrice
viviane.garceau@enpa.be